
Vue d'ensemble

Inégalités de niveau de vie et pauvreté

Cédric Houdré, Nathalie Missègue, Juliette Ponceau*

En 2010, le niveau de vie de la majorité de la population stagne ou baisse, après avoir faiblement augmenté l'année précédente. Mis en regard du repli historique du PIB en 2009, suivi d'une reprise modérée de l'activité économique en 2010, ce résultat vient illustrer le rôle puissant de stabilisateur du système français de prélèvements obligatoires et de transferts sociaux.

Pour autant, au sein de l'ensemble de la population, les personnes les plus modestes sont particulièrement touchées depuis la crise. À l'inverse, le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 5 % de personnes les mieux loties repart à la hausse, après avoir stagné en 2009.

Parmi ces dernières, pour les 1 % des personnes les plus aisées, le début de la crise a interrompu une période de croissance forte des revenus déclarés (+ 5,5 % par an en moyenne de 2004 à 2008). Leurs revenus repartent à la hausse en 2010, plus fortement que ceux des autres, sous l'effet des revenus du patrimoine.

Pour la deuxième année consécutive, le taux de pauvreté monétaire augmente pour s'élever à 14,1 % de la population en 2010. La hausse de la pauvreté en 2010 touche particulièrement les familles. 2,7 millions d'enfants vivent dans des familles pauvres en 2010. Ils vivent plus souvent avec un parent sans emploi ou en emploi précaire que les autres enfants. La situation du ou des parents vis-à-vis du marché du travail et le nombre de frères ou sœurs sont les principaux facteurs de risque de pauvreté des enfants.

En 2010, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage de France métropolitaine est de 19 270 euros annuels, soit 1 610 euros par mois (*figure 1*). Ce montant est celui qui partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Les 10 % de personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 430 euros annuels (1^{er} décile). Les 10 % les plus aisées disposent d'au moins 36 270 euros annuels (9^e décile), soit 3,5 fois plus. Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie. Il correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci.

Par rapport à 2009, le niveau de vie médian diminue de 0,5 % en euros constants. Les autres déciles de niveau de vie diminuent également. La baisse n'est sensible que dans le bas de la distribution (entre - 1,3 % et - 1,6 % pour les trois premiers déciles) et plus modérée pour le neuvième décile (- 0,3 %).

* Cédric Houdré, Nathalie Missègue, Juliette Ponceau, Insee.

1. Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2010

	1996	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Niveau de vie (en euros 2010)										
Médiane (D5)	16 350	18 150	18 100	18 010	18 320	18 580	18 980	19 290	19 360	19 270
Premier décile (D1)	8 690	10 120	10 080	10 100	10 120	10 250	10 460	10 690	10 570	10 430
Neuvième décile (D9)	30 530	34 340	33 780	33 350	33 920	34 950	35 420	36 120	36 380	36 270
Dernier vingtile (P95)	37 230	42 900	42 210	41 990	43 180	44 120	44 800	45 430	45 530	46 140
Rapports interdéciles										
D9/D1	3,5	3,4	3,4	3,3	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8
Masses de niveau de vie détenue (en %)										
S20	9,0	9,3	9,3	9,3	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9	8,7
S50	31,0	31,1	31,2	31,2	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7	30,2
S80	63,0	62,3	62,4	62,4	62,0	61,6	61,8	61,6	61,8	61,0
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,1	4,0	4,2	4,3	4,3	4,3	4,3	4,5
Indice de Gini ¹	0,279	0,281	0,280	0,281	0,286	0,291	0,289	0,289	0,290	0,299

1. Voir annexe Glossaire.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, les 20 % les plus modestes disposent de 8,7 % de la masse des niveaux de vie retenue (S20), les 20 % les plus aisés en perçoivent 39,0 % (complément à 100 de S80), soit 4,5 fois plus.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

En 2010, le pouvoir d'achat des ménages progresse plus faiblement

Au niveau macroéconomique, l'année 2010 est caractérisée par une reprise modérée de l'activité économique après un repli historique entre 2008 et 2009. Le produit intérieur brut (PIB) progresse ainsi en volume de 1,7 % après - 3,1 % en 2009 et - 0,1 % en 2008. Contrairement au PIB, le revenu disponible brut des ménages n'a pas baissé en 2009 (+ 0,5 % en euros courants), soutenu par le système français de prélèvements obligatoires et de transferts sociaux qui a joué son rôle de stabilisateur automatique, renforcé par certaines mesures du plan de relance.

En 2010, le revenu disponible brut progresse plus fortement (+ 2,0 % en euros courants après + 0,5 % en 2009). Cette accélération s'explique par le redémarrage des revenus d'activité et par la stabilisation des revenus du patrimoine, qui avaient fortement chuté en 2009. Elle est atténuée par le rebond des impôts directs et le ralentissement des prestations sociales. Dans le même temps, toutefois, le déflateur de la dépense de consommation finale des ménages augmente de 1,1 %, alors qu'il avait exceptionnellement diminué de 0,7 % en 2009. De ce fait, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages ralentit. Compte tenu par ailleurs de la croissance de la population, le pouvoir d'achat par unité de consommation ne progresse que de 0,3 % en 2010, après + 0,6 % en 2009.

Pour beaucoup, le niveau de vie stagne ou diminue, les plus modestes étant les plus touchés

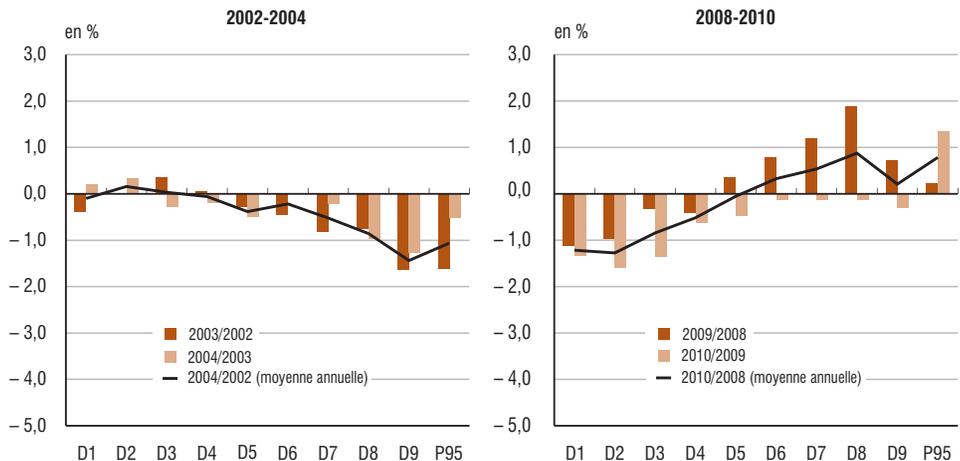
Cette évolution d'ensemble en 2010 est par ailleurs inégalement répartie : au niveau agrégé, le pouvoir d'achat « moyen » ralentit sans baisser ; pour autant, d'après l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie baisse ou stagne pour pratiquement toutes les catégories de population, sauf les 5 % les plus aisés¹. Le précédent ralentissement économique,

1. Les analyses traitent de l'évolution ou de la déformation de la distribution des niveaux de vie, décrite par exemple à l'aide de ses différents quantiles. Par exemple, la baisse du premier décile entre 2009 et 2010 ne signifie pas que les personnes dont le niveau de vie était proche de ce décile en 2009 ont toutes vu leur niveau de vie baisser. Certaines ont pu même le voir au contraire augmenter. Autrement dit, les 10 % de personnes les plus modestes en 2010 ne sont pas toutes les mêmes qu'en 2009 ; la baisse du premier décile signifie, en revanche, qu'elles tendent à être moins bien loties que les 10 % de personnes les plus modestes en 2009.

au début des années 2000, avait également pesé sur le niveau de vie du plus grand nombre, mais la crise actuelle a des conséquences très différentes sur la distribution des niveaux de vie en ce qu'elle affecte cette fois plus spécifiquement les plus modestes.

En 2003 et 2004, les quatre premiers déciles de niveau de vie (D1 à D4) avaient évolué modérément et de manière contrastée d'une année sur l'autre : certains avaient baissé en 2003 et augmenté en 2004 et d'autres avaient évolué inversement (figure 2). Sur l'ensemble des deux années, le niveau de vie des personnes les plus modestes avait ainsi quasiment stagné, mais n'avait pas diminué en euros constants. Au contraire, les cinq déciles de niveau de vie suivants, à partir de la médiane (D5 à D9), avaient diminué, dans une ampleur allant de - 0,2 % en moyenne annuelle pour le sixième décile à - 1,4 % pour le neuvième décile. Le dernier vingtile (P95), niveau plancher des 5 % des personnes les plus aisées, avait également baissé de 1,1 % par an. Par la suite, la reprise économique avait profité plus spécifiquement aux ménages les plus aisés.

2. Évolution de quelques quantiles de niveau de vie en 2002-2004 et 2008-2010



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2003, le premier décile de niveau de vie a diminué de 0,4 % par rapport à 2002. Entre 2002 et 2004, il a diminué de 0,1 % par an en moyenne.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

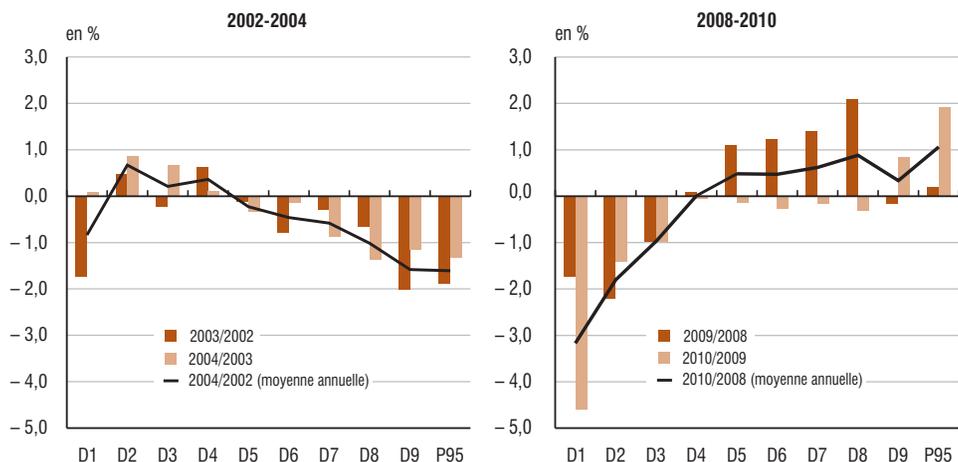
En 2009 et 2010, l'impact de la crise sur la distribution des niveaux de vie est très différent de ce qui avait été observé lors du précédent ralentissement. Les quatre premiers déciles de niveau de vie, les plus modestes, ont diminué les deux années. La baisse est même plus forte pour les deux premiers déciles (- 1,2 % pour le premier décile et - 1,3 % pour le deuxième décile par an en moyenne). Elle est de - 0,8 % pour le troisième décile et de - 0,5 % pour le quatrième. En revanche, les quatre déciles au-dessus de la médiane n'ont diminué qu'en 2010 et ils ont continué de progresser en moyenne, sur l'ensemble des deux années. Quant au dernier vingtile de niveau de vie, il a augmenté les deux années et plus fortement en 2010 (+ 1,3 % en 2010 après + 0,2 % en 2009).

Le système de protection sociale a pourtant amorti l'impact de la crise sur l'accroissement des inégalités

Si l'on considère les revenus avant transferts, qui comprennent les revenus d'activité (y compris allocations chômage), les revenus du patrimoine ainsi que les revenus de remplacement (pensions de retraite), les effets de la crise récente apparaissent encore plus inégalitaires, au regard notamment de ceux de la crise précédente (*figure 3*). De fait, la crise actuelle et son impact sur le marché du travail sont de bien plus grande ampleur. Notamment, la progression du chômage sur 2009-2010 a été plus marquée que sur 2003-2004.

Les transferts sociaux (prestations familiales, allocations logement, minima sociaux) et fiscaux (contributions sociales afférentes, impôts directs) ont atténué les écarts d'évolution d'un bout à l'autre de la distribution. Plus précisément, les évolutions sont peu modifiées par les transferts au-dessus de la médiane, mais elles le sont fortement dans le bas de la distribution. Ainsi, le système sociofiscal joue très nettement un rôle d'amortisseur pour les ménages les plus modestes : le premier décile de revenu par unité de consommation a diminué de 3,2 % avant transferts, en moyenne par an de 2008 à 2010, et de 1,2 % après transferts ; pour le deuxième décile, les évolutions sont respectivement de -1,8 % et de -1,3 %.

3. Évolution de quelques quantiles de revenu par unité de consommation avant transferts en 2002-2004 et 2008-2010



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2003, le premier décile de revenu avant transferts par unité de consommation a diminué de 1,7 % par rapport à 2002. Entre 2002 et 2004, il a diminué de 0,8 % par an en moyenne.

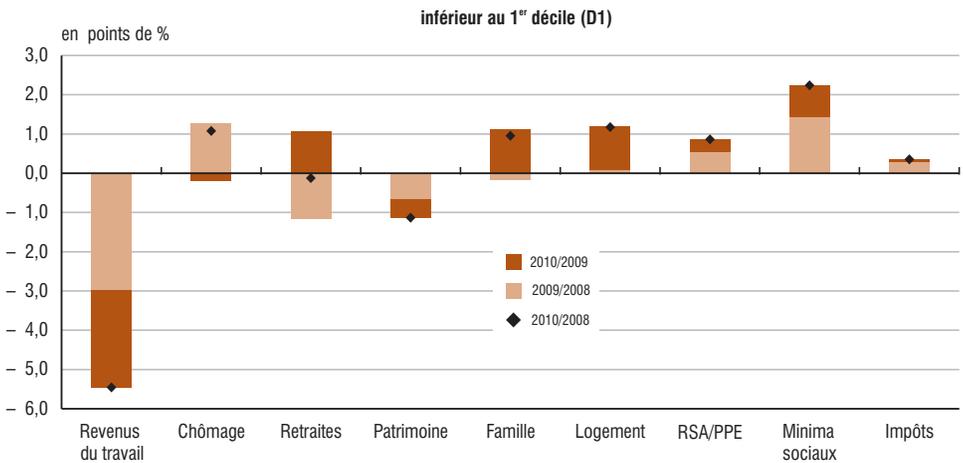
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

En 2010, la part des prestations continue d'augmenter dans le revenu des plus modestes malgré la faible revalorisation de certaines allocations car ces ménages sont plus souvent composés de chômeurs et d'enfants

Pour les personnes disposant d'un niveau de vie inférieur au premier décile, la crise a particulièrement pesé sur les revenus du travail (*figure 4*) : leur part dans le revenu disponible moyen a diminué de 5,5 points en deux ans. D'une part, la proportion de personnes en emploi recule dans cette population, passant de 24 % en 2008 à 21 % en 2010. D'autre part,

la revalorisation du Smic horaire, intervenue au 1^{er} janvier 2010 suite à la modification du calendrier², a été limitée du fait de la faible inflation en 2009. De ce fait, en euros constants, le Smic baisse de 0,5 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2010. En 2009, au-dessous du premier décile, l'augmentation de 2,7 points du poids des allocations chômage et des minima sociaux avait compensé la baisse des revenus du travail. En 2010, le poids des prestations sociales relatives au logement et à la famille progresse de 2,2 points, bien que les prestations familiales n'aient pas été revalorisées en 2010. Le gel du barème des prestations familiales en 2010 est lié au fait que la revalorisation de 2009 s'appuyait sur une prévision d'inflation finalement surestimée de l'ordre de 1 point. L'accroissement du poids des prestations dans le revenu des personnes modestes est donc à rapprocher de la hausse de 2 points de la proportion d'enfants de moins de 18 ans parmi les personnes disposant d'un niveau de vie inférieur au premier décile. Le poids des minima sociaux augmente par ailleurs de 0,8 point au-dessous du premier décile.

4. Variation du poids des composantes du revenu disponible selon le niveau de vie en 2008-2010



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : entre 2008 et 2010, le poids des revenus du travail dans le revenu disponible moyen des ménages dont le niveau de vie est inférieur au 1^{er} décile de la distribution a diminué de 5,5 points.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

Ces changements de structure se répercutent sur le reste de la distribution, mais dans l'ensemble la composition du revenu disponible est beaucoup moins modifiée. En particulier, les revenus du patrimoine, qui avaient fortement diminué dans le haut de la distribution, retrouvent des niveaux comparables à 2008.

2. Jusqu'en 2009, le montant du Smic horaire était réévalué au 1^{er} juillet de chaque année. La loi du 3 décembre 2008 a modifié le calendrier de revalorisation annuelle dont la date a été avancée au 1^{er} janvier à partir de 2010.

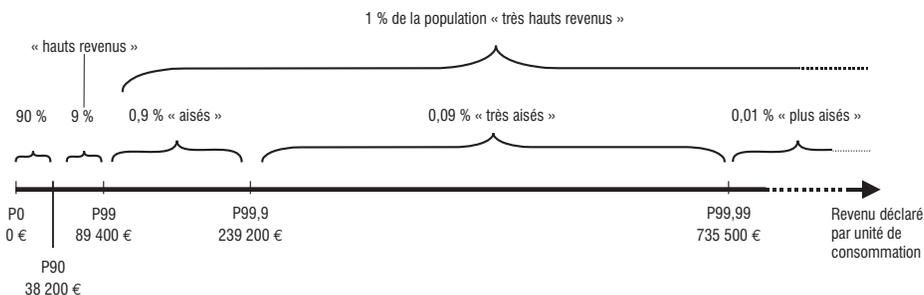
Seules les catégories les plus aisées échappent à la stagnation ou à la baisse du niveau de vie en 2010

Si le niveau de vie baisse ou stagne en 2010 pour la majorité de la population, il se redresse dans le haut de la distribution. Le niveau de vie plancher des 5 % de personnes les plus aisées repart à la hausse (+ 1,3 % en euros constants) après avoir stagné en 2009 (+ 0,2 %).

Les sources exhaustives sur les revenus fiscaux confirment que, pour les 1 % des personnes aux revenus déclarés les plus élevés, le début de la crise a interrompu une période de croissance forte des revenus déclarés, donc des revenus avant transferts (*encadré 1*). En effet, en euros constants, la masse des revenus déclarés correspondants a augmenté de 5,5 % en moyenne annuelle entre 2004 et 2008, avant de diminuer de 4,3 % en 2009, puis de repartir à la hausse en 2010 (+ 4,7 %).

En termes de revenu déclaré par unité de consommation (UC), les 10 % de personnes les mieux loties en 2010 disposent de plus de 38 200 euros par an (en hausse de 0,6 % par rapport à 2009), contre plus de 36 300 euros en termes de niveau de vie (en baisse de 0,3 %). Les 5 % les mieux loties disposent de plus de 48 800 euros de revenu déclaré par UC (+ 0,6 %), contre 46 100 euros de niveau de vie (en hausse de 1,3 %). En 2010, c'est à partir de 89 400 euros de revenu déclaré annuel par UC qu'une personne se situe parmi les 1 % les plus riches (*figure 5*). Par exemple, pour un couple de cadres supérieurs sans enfant, ce seuil correspond à une situation où chacun des conjoints gagne 5 600 euros nets par mois.

5. Échelle des revenus déclarés par unité de consommation en 2010



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont les revenus déclarés sont strictement positifs.

Lecture : 0,01 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à 735 500 euros pour l'année 2010.

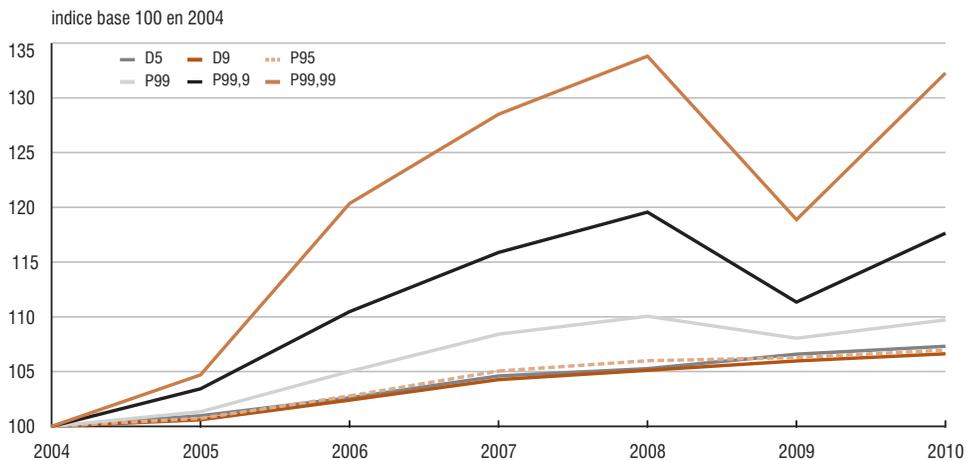
Sources : Insee-DGFiP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2010, calculs Insee.

Dans la suite, le terme « très hauts revenus » désigne les personnes situées dans le dernier centième de la distribution des revenus déclarés par UC. Les personnes à très hauts revenus sont réparties en trois catégories, en partant du plus haut de la distribution : les « plus aisés » sont les 0,01 % de personnes aux plus hauts revenus déclarés par UC (au moins 735 500 euros

en 2010 pour environ 6 000 personnes) ; les « très aisés » sont les 0,09 % de personnes suivantes (entre 239 200 euros et 735 500 euros pour environ 60 000 personnes) ; enfin, les « aisés » sont les 0,9 % de personnes suivantes. L'expression « hauts revenus » désigne les 9 % de personnes situées entre le dernier décile (D9) et le dernier centile (P99).

En 2009, les revenus planchers des catégories des « très aisés » (P99,9) et des « plus aisés » (P99,99) avaient fortement diminué, de respectivement 6,9 % et 11,2 %. En 2010, ils se redressent tout aussi fortement, retrouvant pratiquement les niveaux de 2008 (figure 6). Si le seuil plancher du dernier centième de la population augmente de 1,6 % en euros constants, ceux du dernier millième et du dernier dix millième augmentent bien plus, de respectivement 5,6 % et 11,3 %.

6. Évolution de quelques quantiles de revenus déclarés par unité de consommation entre 2004 et 2010



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.

Lecture : en 2010, le seuil plancher du dernier dix millième de la population (P99,99) est supérieur de 32 % à celui de 2004 en euros constants.

Sources : Insee-DGFiP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2010, calculs Insee.

Les revenus du patrimoine expliquent un quart de la hausse des « très haut revenus »

En 2010, les très hauts revenus augmentent plus fortement que l'ensemble des revenus (+ 4,7 % contre + 1,5 %). Les trois quarts de cette hausse s'expliquent par les revenus d'activité (revenus salariaux et non salariaux, allocations chômage) ou de remplacement (pensions de retraite). Le dernier quart est expliqué par les revenus du patrimoine. De fait, les personnes appartenant au dernier millième de la population (les « très aisés » et les « plus aisés ») sont les seules pour lesquelles les revenus du patrimoine augmentent en 2010 (figure 7). De plus, les revenus du patrimoine représentent 40 % des revenus des « très aisés » et 56 % de ceux des « plus aisés ». Au total, ils expliquent respectivement 45 % et 69 % de la hausse des revenus de ces catégories. En parallèle des revenus, les statistiques de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) mettent également en évidence la progression du patrimoine des ménages les plus fortunés à travers la forte augmentation du nombre de redevables de l'impôt sur la fortune (ISF). Le nombre de foyers redevables de l'ISF, dont le seuil était revalorisé chaque année pour tenir compte de l'érosion monétaire, est de 594 000 euros au titre de l'année civile 2010, en hausse de 6,7 % par rapport à 2009. Le nombre de foyers redevables avait augmenté de 13,9 % par an en moyenne entre 2004 et 2008, avant de baisser quelque peu en 2009 (- 1,1 %).

7. Part et évolution des revenus d'activité ou de remplacement et des revenus du patrimoine en 2010

en %

	Les neuf premiers déciles	Les hauts revenus	Les très hauts revenus			Ensemble « très hauts revenus »	Ensemble
			Les aisés	Les très aisés	Les plus aisés		
Part du revenu							
Revenus déclarés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenus d'activité ou de remplacement	97,1	90,8	77,3	60,8	43,6	71,1	94,0
Revenus du patrimoine	2,9	9,2	22,7	39,2	56,4	28,9	6,0
Évolution 2010/2009							
Revenus déclarés	1,3	1,3	3,0	7,9	11,9	4,7	1,5
Revenus d'activité ou de remplacement	1,6	1,9	4,3	7,1	8,3	5,0	1,8
Revenus du patrimoine	-5,5	-4,6	-1,2	9,2	14,9	4,0	-2,2
Contribution à l'évolution des revenus déclarés (en point)							
Revenus d'activité ou de remplacement	1,5	1,7	3,3	4,4	3,8	3,6	1,7
Revenus du patrimoine	-0,2	-0,5	-0,3	3,6	8,2	1,2	-0,1

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : en 2010, les revenus du patrimoine représentent 56,4 % des revenus des personnes les plus aisées et sont en hausse de 14,9 % par rapport à l'année précédente.
Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2010, calculs Insee.

Les très hauts revenus cumulent les sources de revenus

Quasiment toute la population appartient à un ménage qui déclare des revenus d'activité ou de remplacement (figure 8), pour un montant annuel moyen légèrement supérieur à 40 000 euros. Ces revenus s'élevèrent en moyenne à 189 000 euros pour les « aisés », 431 000 euros pour les « très aisés » et plus d'un million d'euros pour les « plus aisés ». Pour cette dernière catégorie de population, le montant moyen est en forte baisse par rapport à 2007, année précédant la crise économique récente (1 114 000 euros en 2010, contre 1 542 000 en 2007 en euros constants de 2010).

Plus on monte dans l'échelle des revenus, plus les types de revenus d'activité ou de remplacement sont variés. Ainsi, 86 % des « plus aisés » perçoivent des revenus d'activité salariée contre 79 % de l'ensemble de la population. Par ailleurs, les indépendants sont fortement surreprésentés dans les « très hauts revenus » : 37 % des « aisés », 39 % des « très aisés » et 36 % des « plus aisés » touchent des revenus non salariaux, contre 10 % de la population totale.

Parmi les neuf premiers déciles de revenu déclaré par UC, 60 % des personnes perçoivent des revenus du patrimoine, principalement des revenus de valeurs mobilières³. En haut de l'échelle des revenus, la perception des revenus du patrimoine est bien plus importante, proche de 100 %. La perception de revenus de valeurs mobilières passe de 58 % pour les neuf premiers déciles à 97 % pour les « plus aisés », celle de revenus fonciers passe de 13 % à 71 %, ce dernier pourcentage pouvant même être un peu sous-estimé à cause des sociétés civiles immobilières (encadré 1). Au-delà des taux de détention, la composition des revenus du patrimoine se déforme au fur et à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus : les revenus de valeurs mobilières constituent une part de plus en plus importante des revenus du patrimoine, jusqu'à 91 % pour les « plus aisés ». Par rapport à 2007, par ailleurs, les très hauts revenus perçoivent au total un montant plus élevé de revenus de valeurs mobilières et un montant plus faible de plus-values de cessions de valeurs mobilières (encadré 2).

3. Le passage à la déclaration d'impôts pré-remplie à partir des revenus 2008 explique la forte augmentation observée entre 2007 et 2010 du pourcentage de foyers déclarant des revenus de valeurs mobilières (58 %, contre 27 % en 2007), mais dans plus de 50 % des cas pour des montants inférieurs à 100 euros.

8. Perception des différents revenus en 2010 selon le revenu déclaré par unité de consommation

	Les neuf premiers déciles	Les hauts revenus	Les aisés	Les très aisés	Les plus aisés	Ensemble
Taux de perception (en %)						
Revenus d'activité ou de remplacement	100	100	100	100	100	100
Salaires, allocations chômage, etc.	79	82	81	82	86	79
Pensions, retraites, rentes et revenus accessoires	42	42	39	40	44	42
Revenus d'activité indépendante	8	19	37	39	36	10
Revenus du patrimoine	60	89	97	98	98	63
Foncier	13	44	68	72	71	16
Valeurs mobilières	58	85	94	97	97	61
Revenus exceptionnels	1	4	14	27	43	1
Plus values, gains divers et revenus au quotient	1	4	13	26	42	1
Gains de levée d'option	0	0	1	2	3	0
Moyenne du revenu (en euros)						
Revenus d'activité ou de remplacement	33 538	86 248	189 069	430 702	1 114 413	40 169
Salaires, allocations chômage, etc.	32 115	75 499	146 159	328 505	828 390	37 550
Pensions, retraites, rentes et revenus accessoires	15 934	31 538	31 592	35 761	62 366	17 481
Revenus des indépendants	15 570	59 079	152 563	373 059	1 010 893	29 932
Revenus du patrimoine	1 515	9 493	53 702	267 350	1 371 435	3 832
Foncier	3 798	9 504	27 321	73 091	140 665	6 425
Valeurs mobilières	740	5 041	35 567	217 748	1 284 608	2 284
Revenus exceptionnels	10 620	27 163	69 336	138 137	384 488	26 578
Plus values, gains divers et revenus au quotient	10 272	24 996	62 219	116 793	271 253	23 882
Gains de levée d'option	24 802	50 754	117 492	333 770	1 562 294	77 672

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.

Lecture : en 2010, 100 % de la population perçoit des revenus d'activité ou de remplacement. Ces revenus représentent en moyenne 40 169 euros annuels.

Note : on considère qu'une personne perçoit un type de revenu si le ménage auquel il appartient perçoit ce revenu. Les moyennes sont effectuées uniquement sur les personnes concernées par le revenu. Le taux de perception de revenus de valeurs mobilières est très élevé, car les parts sociales d'organismes financiers pour lesquelles des intérêts sont perçus chaque année sont comptabilisées. Le préremplissage des déclarations d'impôts permet de comptabiliser avec une très bonne précision les différents revenus perçus.

Sources : Insee-DGFiP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2010, calculs Insee.

En 2010, la plupart des indicateurs d'inégalités remontent et le taux de pauvreté monétaire atteint 14,1 %

Conséquence des évolutions contrastées des niveaux de vie entre le bas et le haut de l'échelle, la plupart des indicateurs d'inégalités augmentent depuis 2008. Selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, l'indice de Gini augmente de 1 point, passant de 0,289 à 0,299 alors qu'il avait évolué entre 0,279 et 0,291 entre 1996 et 2009. Le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes s'élève de 4,3 à 4,5 (figure 1), alors qu'il était resté compris entre 4,1 et 4,3 entre 1996 et 2009. Le rapport interdécile D9/D1 reste quant à lui relativement stable, il progresse seulement de 0,1 point (de 3,4 à 3,5), mais en tendance sur moyenne période, la progression des inégalités « par le haut » est nette : entre 1996 et 2010, le niveau de vie moyen des 10 % de personnes les plus aisées augmente d'environ 2,1 % par an en moyenne, contre 1,4 % pour le niveau de vie moyen de l'ensemble de la population.

La tendance à la hausse des inégalités depuis la crise s'observe dans la majorité des 27 pays de l'Union européenne, et la France s'inscrit dans cette tendance moyenne (encadré 3).

Le seuil de pauvreté monétaire est défini par convention à 60 % du niveau de vie médian. En 2010, 8,6 millions de personnes vivent en dessous de ce seuil, qui s'élève à 964 euros par mois ; la moitié d'entre elles vivent avec moins de 781 euros par mois (figure 9). À titre de comparaison, le niveau de vie d'une personne seule de moins de 65 ans, sans revenu d'activité s'élève à environ 680 euros par mois en 2010 (incluant les montants de RSA socle, forfait logement, prime de Noël et allocations logement en zone 2). Pour une personne seule de plus de 65 ans,

les montants d'allocation de solidarité pour personnes âgées et d'allocations logement garantissent un niveau de vie d'environ 960 euros, soit légèrement inférieur au seuil de pauvreté.

9. Indicateurs de pauvreté

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Seuil à 60 % de la médiane						
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 766	7 828	8 035	7 836	8 173	8 617
Taux de pauvreté (en %)	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5	14,1
Seuil de pauvreté (euros 2010 /mois)	916	929	949	965	968	964
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2010 /mois)	744	762	776	786	784	781
Intensité de la pauvreté (en %)	18,8	18,0	18,2	18,5	19,0	18,9
Seuil à 50 % de la médiane						
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 270	4 188	4 281	4 272	4 507	4 755
Taux de pauvreté (en %)	7,2	7,0	7,2	7,1	7,5	7,8
Seuil de pauvreté (euros 2010 /mois)	763	774	791	804	807	803
Niveau de vie médian des personnes pauvres (euros 2010 /mois)	630	640	657	662	667	660
Intensité de la pauvreté (en %)	17,5	17,4	17,0	17,7	17,4	17,8

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : en 2010, 14,1 % de la population vit avec un niveau de vie en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 781 euros par mois, soit un écart de 18,9 % avec le seuil de pauvreté.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

En 2010, le taux de pauvreté monétaire, pourcentage de personnes en situation de pauvreté monétaire, atteint 14,1 %, en hausse de 0,6 point. Cette progression fait suite à celle de 2009 d'ampleur comparable (+ 0,5 point). Au final, le taux de pauvreté s'élève à son plus haut niveau depuis 1997 (l'année 1996 correspondant à la date à laquelle débute la série des taux de pauvreté calculés selon la méthodologie actuelle). Toutefois, l'intensité de la pauvreté, qui mesure l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté, reste stable, aux alentours de 19 % : la dégradation des niveaux de vie touchant quasiment toutes les catégories de population, les inégalités au sein des plus modestes restent en fait les mêmes.

Le taux de pauvreté demeure le plus élevé pour les chômeurs (36,4 %) (figure 10). Mais contrairement à 2009, le chômage contribue peu à l'évolution globale de la pauvreté (à peine 4 % de l'accroissement du nombre de personnes pauvres). En effet, après une forte hausse en 2009, le nombre de chômeurs se replie légèrement courant 2010. Dans le même temps, le profil des chômeurs est plus modeste qu'en 2009 : cette année-là, au plus fort de la récession, l'augmentation du chômage avait touché des individus plus âgés et plus qualifiés en moyenne, dont le montant des allocations était plus élevé. Cette modification du profil des chômeurs avait conduit à une hausse du niveau de vie médian des chômeurs. En 2010, le niveau de vie médian recule de façon particulièrement marquée pour les chômeurs (figure 11) : il s'établit à 13 560 euros par an, soit moins qu'en 2008 (13 760 euros constants).

Les plus fortes contributions à la hausse de la pauvreté en 2010 sont en fait celles des populations inactives : les retraités (11 % de l'accroissement du nombre de personnes pauvres), les adultes inactifs autres que les étudiants et retraités (16 %) et, surtout, les enfants (63 %), le terme désignant ici les personnes de moins de 18 ans (encadré 4).

Le niveau de vie médian des retraités diminue de 1,1 % et leur taux de pauvreté progresse de 0,3 point pour s'établir à 10,2 % : dans la majorité des régimes de retraite, la revalorisation des pensions a été inférieure à la hausse des prix constatée en 2010 du fait d'une règle d'indexation sur l'inflation de l'année antérieure, et la diminution des taux de rendements des placements financiers usuels a bridé les revenus financiers des retraités.

Après une hausse de 1,0 point en 2009, le taux de pauvreté des autres adultes inactifs (hors étudiants et retraités) augmente de 1,9 point et atteint 32,2 % en 2010. De même, le nombre d'allocataires de minima sociaux continue de progresser fortement (+ 2,5 % après + 6,2 % en 2009), même si en 2010 son ralentissement tranche avec la progression du taux de pauvreté. Nombre des autres adultes inactifs font partie de ménages avec enfants, alors même que la

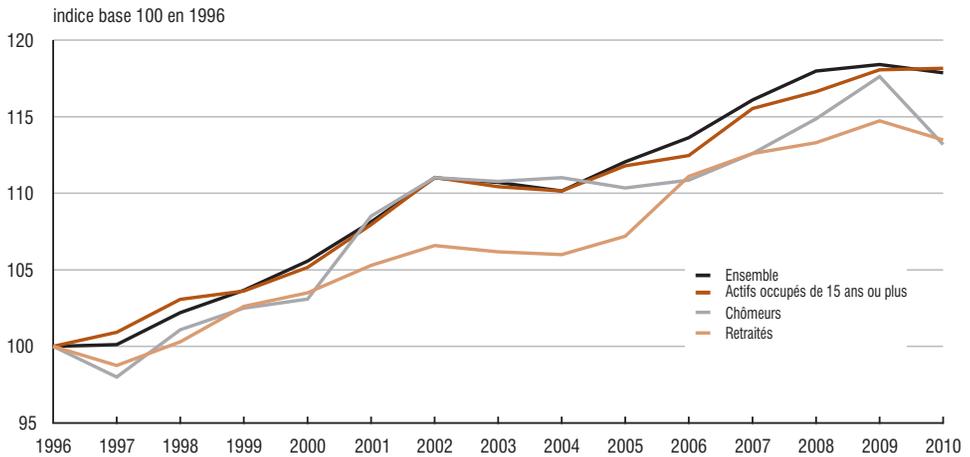
progression des prestations familiales a marqué le pas : selon la Caisse nationale des allocations familiales, la masse des prestations familiales a augmenté de 0,5 % en 2010, après + 3,5 % en 2009, en euros courants.

10. Niveau de vie et pauvreté selon le statut d'activité

	2009				2010			
	Répartition de la population	Niveau de vie médian	Personnes pauvres	Taux de pauvreté	Répartition de la population	Niveau de vie médian	Personnes pauvres	Taux de pauvreté
	(%)	(euros 2010)	(milliers)	(%)	(%)	(euros 2010)	(milliers)	(%)
Actifs de 18 ans ou plus	45,8	20 900	2 796	10,1	45,6	20 860	2 849	10,2
Actifs occupés	41,4	21 550	1 866	7,4	41,4	21 560	1 901	7,5
<i>dont : salariés</i>	36,8	21 470	1 394	6,3	36,6	21 510	1 413	6,3
<i>indépendants</i>	4,6	22 740	472	16,9	4,8	22 340	487	16,8
Chômeurs	4,4	14 100	930	34,7	4,3	13 580	948	36,4
Inactifs de 18 ans ou plus	31,9	18 160	2 990	15,5	32	18 110	3 103	15,9
Étudiants	2,9	18 160	351	20,3	2,9	18 530	344	19,4
Retraités	21,7	19 310	1 308	9,9	21,9	19 100	1 357	10,2
Autres inactifs	7,3	14 640	1 331	30,3	7,1	14 440	1 402	32,2
Enfants de moins de 18 ans	22,3	17 800	2 387	17,7	22,4	17 580	2 665	19,6
Ensemble	100,0	19 360	8 173	13,5	100,0	19 270	8 617	14,1

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2009 et 2010.

11. Niveau de vie annuel médian des individus selon leur activité au sens du BIT



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Note : le mode de calcul de la variable activité au sens du BIT a été modifié plusieurs fois au cours de la période observée, ce qui explique certaines évolutions heurtées. Âge atteint au cours de l'année de perception des revenus.
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2010.

En 2010, 2,7 millions d'enfants pauvres en France métropolitaine

De 2005 à 2009, le taux de pauvreté des enfants évolue peu et s'élève en moyenne annuelle à 17,6 %. Si le nombre d'enfants pauvres est stable sur cette période, autour de 2,4 millions, les caractéristiques de leur environnement familial évoluent, en lien avec des tendances plus largement à l'œuvre dans l'ensemble de la population [Chardon O. et al., 2008]. Les enfants pauvres vivent moins fréquemment dans des familles nombreuses : en 2009, 17 % vivent dans

des familles de quatre enfants ou plus contre 20 % en 2005. Ils vivent, en outre, plus souvent au sein de familles monoparentales (34 % en 2009 contre 30 % en 2005).

En 2010, 19,6 % des enfants sont pauvres, soit une augmentation du taux de pauvreté des enfants de 1,9 point par rapport à 2009. On compte, en France métropolitaine, 2,7 millions d'enfants pauvres. Les enfants contribuent ainsi pour près des deux tiers à l'augmentation du nombre de personnes pauvres en 2010. Le fait que les familles monoparentales et les couples avec enfants soient davantage concernés par la hausse de la pauvreté en 2010 que d'autres catégories de population traduit le même phénomène. Ainsi, le taux de pauvreté des familles monoparentales passe de 30,9 % en 2009 à 32,2 % en 2010 et celui des couples avec enfants de 11,9 % à 12,7 %. Le taux de pauvreté des personnes seules passe, lui, de 17,2 % à 17,8 % et celui des couples sans enfants baisse (de 7,0 % à 6,5 %).

Cette évolution spécifique constitue en fait un contrecoup de 2009, année durant laquelle deux éléments avaient contribué à contenir la hausse du taux de pauvreté des enfants. D'une part, deux primes exceptionnelles avaient été versées en 2009 aux ménages dans le cadre du plan de relance et ne l'ont pas été en 2010 : 150 euros aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, ainsi qu'une « prime de solidarité active » de 200 euros aux bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, de l'allocation de parent isolé ou d'une aide au logement. D'autre part, la revalorisation des prestations familiales en 2009 s'était faite sur la base d'une prévision d'inflation finalement surestimée de l'ordre d'un point, si bien qu'aucune revalorisation n'est intervenue en 2010. Au final, le cumul de ces différentes mesures a contribué à limiter de 0,8 point la hausse du taux de pauvreté des enfants en 2009, mais aussi, par contrecoup, à l'accentuer d'autant en 2010.

Un enfant pauvre sur quatre vit avec un parent isolé sans emploi

La pauvreté des enfants est très liée à la situation de leur(s) parent(s) sur le marché du travail, d'autant plus s'ils ont un seul parent, donc un seul « apporteur » potentiel de ressources, ou s'ils ont de nombreux frères et sœurs, augmentant d'autant les besoins de consommation relativement aux ressources disponibles. Ainsi, en 2010, 39 % des enfants pauvres vivent dans une famille dans laquelle aucun parent ne travaille, alors que ce n'est le cas que de 3 % des autres enfants (figure 12). Par ailleurs, 35 % des enfants pauvres habitent avec un seul parent, tandis que seuls 12 % des autres enfants vivent dans une famille monoparentale. Les enfants pauvres vivent aussi souvent que les autres enfants dans une famille monoparentale où le parent travaille (environ 11 %), mais plus souvent dans une famille monoparentale où le parent ne travaille pas (23 % contre 1 %) et bien moins souvent dans une famille biparentale où les deux parents travaillent (13 % contre 62 %).

12. Types de ménages dans lesquels vivent les enfants et taux de pauvreté des enfants en 2010

en %

	Répartition des enfants			Taux de pauvreté des enfants
	pauvres	non pauvres	Ensemble	
Parents en couple	59,7	85,3	80,3	14,5
Deux parents en emploi	13,0	61,7	52,2	4,9
Un seul parent en emploi, l'autre est chômeur ou inactif	31,0	21,9	23,7	25,6
Aucun des parents en emploi (chômeur ou inactif)	15,7	1,7	4,4	68,9
Parent isolé	35,3	12,4	16,8	41,0
En emploi	11,9	10,9	11,1	20,9
Chômeur ou inactif	23,5	1,5	5,8	79,4
Autre ménage	5,0	2,3	2,8	34,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	19,6

Champ : France métropolitaine, enfants (moins de 18 ans) vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2010, 35,3 % des enfants pauvres vivent avec un parent isolé ; 41,0 % des enfants qui vivent avec un parent isolé sont pauvres.

Source : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

La situation des parents vis-à-vis du marché du travail apparaît donc déterminante en matière de pauvreté des enfants puisque ces derniers n'apportent pas, ou peu, de ressources au ménage dans lesquels ils vivent, si ce n'est *via* les prestations familiales auxquelles le ménage a droit. De façon équivalente, ces données montrent que le risque de pauvreté des enfants varie très fortement selon que le (ou les) parent(s) sont ou non en emploi. Ainsi, parmi les enfants vivant avec deux parents, tous les deux en emploi, seulement 5 % sont pauvres. Parmi ceux qui vivent avec un seul parent, celui-ci étant sans emploi, 79 % sont pauvres, un taux extrêmement élevé qui illustre la très grande fragilité des familles monoparentales.

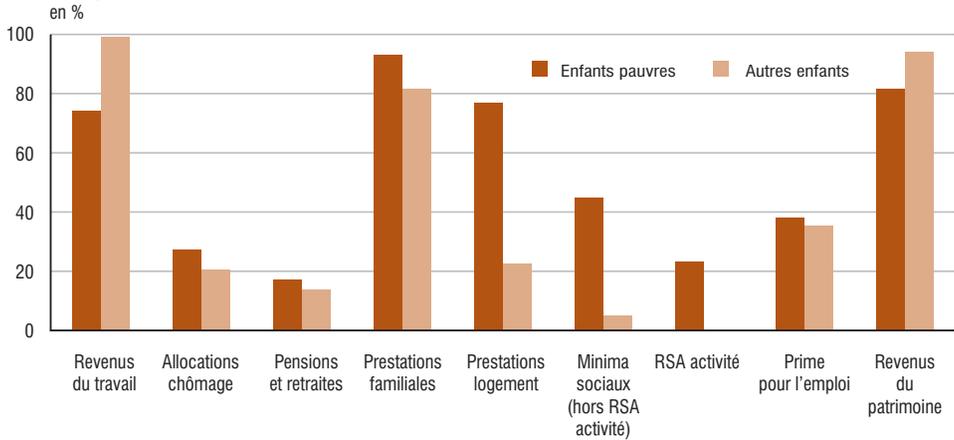
Pour autant, avoir un emploi ne suffit pas pour protéger les enfants de la pauvreté : 21 % des enfants de parents isolés qui travaillent sont pauvres, de même que 26 % des enfants de couples dont un seul parent travaille. La profession exercée par le parent de référence (l'homme dans le cas d'un couple ou le parent d'une famille monoparentale) est très discriminante. Les enfants sont plus fréquemment pauvres lorsqu'ils vivent dans un ménage dont le parent de référence est employé, ouvrier ou de profession indépendante, plutôt que lorsqu'il est cadre ou de profession intermédiaire. De même, lorsque le parent de référence est salarié, le risque de pauvreté des enfants est nettement plus élevé si le parent occupe un emploi « précaire » (contrat à durée déterminée, contrat aidé ou contrat d'intérim) plutôt qu'un contrat à durée indéterminée. Le taux de pauvreté des enfants est alors de 29 %, contre 9 % dans le cas d'un contrat à durée indéterminée. Plus que le contrat de travail, c'est le travail à temps partiel qui est pénalisant : 36 % des enfants dont le parent de référence est salarié à temps partiel sont pauvres, contre 10 % des enfants dont le parent est salarié à temps complet.

97 % des ménages dans lesquels vivent les enfants pauvres perçoivent une prestation sociale

Ces différences en matière d'emploi se retrouvent en termes de types de revenus perçus, la faiblesse des revenus d'activité étant la source principale de pauvreté des ménages ayant des enfants [Cerc, 2004]. Ainsi, en 2010, les revenus du travail ne représentent que 45 % du revenu disponible moyen des ménages dans lesquels grandissent les enfants pauvres, contre 92 % pour les ménages des autres enfants. Les prestations sociales constituent à l'inverse une part importante du revenu disponible moyen des ménages dans lesquels résident les enfants pauvres : 46 %, contre 7 % pour les ménages des autres enfants.

La quasi-totalité des ménages dans lesquels vivent les enfants pauvres perçoit au moins une prestation sociale en 2010 (97 %), tandis que 80 % des ménages dans lesquels vivent les autres enfants en touchent. Il s'agit beaucoup plus souvent de prestations versées sous conditions de ressources, comme les prestations logement ou les prestations visant à garantir un minimum de ressources aux personnes ne travaillant pas ou assumant seules la charge d'un enfant (RSA socle, sans ou avec majoration pour parent isolé), ou un complément de revenu pour ceux qui travaillent ou qui prennent ou reprennent un emploi mais dont les ressources n'atteignent pas un certain niveau (RSA activité ; *figure 13*).

13. Part des ménages percevant les différents types de revenus selon que les enfants sont pauvres ou non



Champ : France métropolitaine, enfants (moins de 18 ans) vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : les minima sociaux (hors RSA activité) comprennent la partie sociale du revenu de solidarité active, le minimum vieillesse (Aspa), l'allocation pour adultes handicapés (AAH) et son complément.

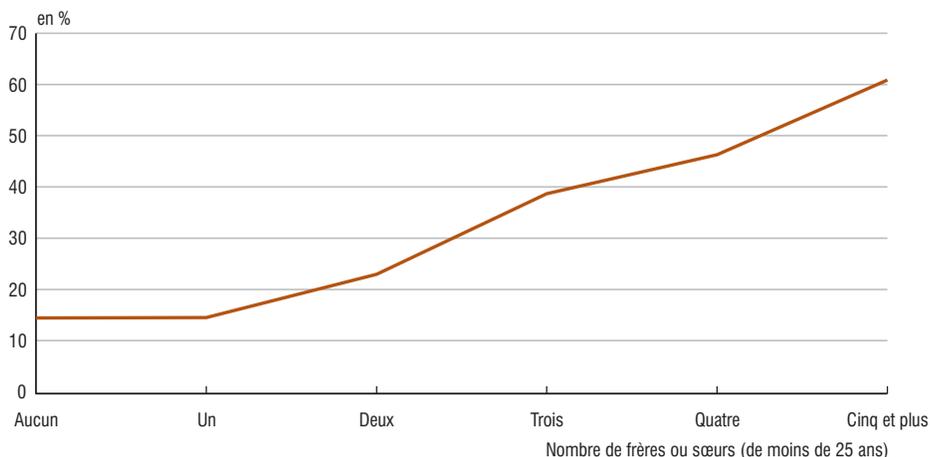
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

À partir de trois enfants, le risque de pauvreté des enfants est plus élevé

Le risque de pauvreté des enfants est d'autant plus élevé que le niveau d'études des parents est faible. Alors que 43 % des enfants dont le parent de référence n'a aucun diplôme sont pauvres, seuls 5 % à 10 % des enfants le sont si le parent détient *a minima* un baccalauréat général. Les enfants d'immigrés sont exposés à un risque de pauvreté très élevé : 43 % des enfants vivant dans un ménage dont le parent de référence est immigré sont pauvres (contre 15 % des autres enfants). Le risque de pauvreté est plus élevé lorsque le parent est natif d'un pays d'Afrique plutôt que d'un pays européen (44 % contre 21 %). Enfin, plus de la moitié des enfants vivant dans un logement situé en zone urbaine sensible (ZUS) sont pauvres, contre 17 % des enfants dont le logement parental ne se situe pas en ZUS.

Si la situation du ménage sur le marché du travail semble être corrélée de manière importante avec le risque de pauvreté des enfants, la structure familiale l'est aussi, non seulement au niveau des adultes (différence entre couples et personnes isolées), mais également des enfants. En effet, le risque de pauvreté d'un enfant est aussi lié au nombre de frères et sœurs qui sont, comme lui, à la charge des parents. On considère ici les frères ou sœurs présents dans le ménage jusqu'à l'âge de 25 ans : cohabitant avec leurs parents, ils représentent une charge pour le ménage. Si le risque de pauvreté des enfants est stable autour de 14 % qu'ils soient enfants uniques ou qu'ils aient un seul frère ou sœur, il croît ensuite avec la taille de la fratrie et ce très nettement à partir du troisième frère ou sœur (*figure 14*).

14. Taux de pauvreté des enfants selon le nombre de frères ou sœurs âgés de moins de 25 ans



Champ : France métropolitaine, enfants (moins de 18 ans) vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

La situation d'emploi et la taille de la fratrie sont les premiers facteurs de risque de pauvreté des enfants

La situation du (ou des) parent(s) vis-à-vis du marché du travail, la configuration familiale et la présence de frères ou sœurs à charge du ménage sont autant de caractéristiques qui s'ajoutent pour expliquer les risques plus élevés de pauvreté dans certains types de familles. Une analyse « toutes choses égales par ailleurs » permet de tenir compte de chacun des effets pris séparément sur le risque de pauvreté des enfants (*figure 15*). Le type de ménage dans lequel vit l'enfant, et plus encore la situation du (ou des) parent(s) vis-à-vis du marché du travail (emploi, à temps complet ou partiel, chômage ou inactivité), ainsi que la taille de la fratrie restent les premiers facteurs explicatifs des disparités constatées.

À autres caractéristiques égales, un enfant ayant un frère ou une sœur a une probabilité d'être pauvre supérieure à celle d'un enfant unique (+ 9 points), alors qu'on n'observe pas de différences globales (sans isoler les effets des autres caractéristiques) entre le risque de pauvreté des enfants uniques et celui des enfants qui ont un frère ou une sœur (*figure 14*). Cette différence est liée à un effet de structure : les familles avec un seul enfant diffèrent de celles avec deux enfants. En particulier, les enfants qui ont un frère ou une sœur vivent plus fréquemment avec deux parents en emploi que les enfants uniques (respectivement 18 % et 10 %). Or les enfants dont les deux parents travaillent sont, bien sûr, exposés à un risque de pauvreté moins élevé que ceux dont seul l'un des parents travaille. ■

15. Facteurs explicatifs de la pauvreté des enfants

	Coefficient estimé	Seuil de significativité ¹	Écarts en points par rapport à la situation de référence
Type de ménage et situation des parents vis-à-vis du marché du travail			
Couple avec deux parents en emploi	- 1,398	***	- 12,9
<i>Couple avec un parent en emploi, l'autre au chômage ou inactif</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Couple avec deux parents inactifs ou chômeurs	1,626	***	34,7
Parent isolé en emploi	- 0,188	n.s.	n.s.
Parent isolé chômeur ou inactif	2,508	***	54,9
Autre type de ménage	0,219	**	3,5
Diplôme du parent de référence			
Sans diplôme	0,377	***	6,2
<i>BEP, CAP</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
CEP, brevet des collèges ou autre diplôme de ce niveau	0,089	n.s.	n.s.
Baccalauréat technologique, bac. professionnel	- 0,151	**	- 2,1
Baccalauréat général, diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	- 0,558	***	- 6,8
Diplôme de 2 ^a ou de 3 ^e cycle universitaire	- 0,819	***	- 9,2
Type de contrat de travail du parent de référence			
<i>En CDI</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
En CDD, intérim, contrat aidé	0,458	***	7,8
Temps de travail			
À temps partiel	1,229	***	24,9
<i>À temps complet</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Origine géographique du parent de référence			
Afrique	0,337	***	5,5
Asie	0,492	**	8,4
Europe	0,237	**	3,8
Autre localisation (et apatrides)	0,758	***	13,9
<i>Non immigré</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Statut d'occupation du logement			
Accédant à la propriété	- 0,655	***	- 7,8
Propriétaire (et logés gratuitement)	- 0,348	***	- 4,6
<i>Locataire</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Localisation du logement			
Situé en ZUS	0,356	***	5,9
<i>Hors ZUS</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Catégorie socioprofessionnelle du parent de référence			
Indépendant	0,695	***	12,6
Cadre	- 1,646	***	- 13,9
Profession intermédiaire	- 0,991	***	- 10,5
Employé	- 0,291	**	- 3,9
<i>Ouvrier</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Nombre de frères et sœurs			
<i>Enfant unique</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
1 frère ou sœur	0,514	***	8,8
2 frères ou sœurs	0,867	***	16,3
3 frères ou sœurs	1,260	***	25,6
4 frères ou sœurs	1,228	***	24,8
5 frères ou sœurs ou plus	1,858	***	40,5

1. Les coefficients sont significatifs au seuil de : *** 1 %, ** 5 %, * 10%.

Champ : France métropolitaine, enfants (moins de 18 ans) vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : la situation de référence correspond à celle d'un enfant (moins de 18 ans) unique, habitant avec ses deux parents en couple dans le logement dont ils sont locataires et qui n'est pas situé en ZUS ; un de ses parents est en emploi, l'autre est chômeur ou inactif ; le parent de référence du ménage dans lequel vit l'enfant est ouvrier en CDI, travaille à temps complet, est titulaire d'un BEP ou d'un CAP et n'est pas immigré. La probabilité qu'un tel enfant soit pauvre est estimée à 18 %. Un enfant ayant un frère ou une sœur et les mêmes autres caractéristiques a un risque de pauvreté supérieur de 8,8 points.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

Source et définitions pour l'analyse des plus hauts revenus

Les résultats concernant les plus hauts revenus sont issus de l'exploitation exhaustive et conjointe des fichiers des déclarations de revenus et des fichiers de la taxe d'habitation (dispositif Revenus fiscaux localisés, RFL). L'année de référence des tableaux présentés est l'année 2010 : les résultats sont tirés de l'exploitation des déclarations faites en mai 2011 portant sur l'intégralité des revenus imposables perçus en 2010. La résidence des ménages est leur résidence principale au 1^{er} janvier 2011. Les exploitations en évolution portent sur les années 2004 à 2010.

À partir des données de la taxe d'habitation est définie la notion de **ménage fiscal**. Le ménage fiscal diffère du ménage ordinaire car les structures collectives sont exclues, de même que les ménages ne disposant pas de leur indépendance fiscale (étudiants). Ces derniers sont inclus dans le ménage de rattachement fiscal. La source couvre l'ensemble des personnes appartenant à des ménages fiscaux résidant en France métropolitaine.

Les personnes sont classées selon leur revenu déclaré par unité de consommation, l'étude étant restreinte aux personnes dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.

Les **revenus déclarés** du ménage sont définis comme la somme des revenus des différents foyers fiscaux qui le composent. Ils se déclinent en deux volets : d'une part, les revenus d'activité et de remplacement, d'autre part, les revenus du patrimoine.

Les **revenus d'activité et de remplacement** sont composés des :

- salaires, y compris traitements et allocations chômage,
- revenus des professions non salariées : revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux (RIC) (artisans et entrepreneurs), revenus non commerciaux (RNC) (professions libérales),
- pensions, retraites, rentes et revenus accessoires (RIC et RNC non professionnels),
- revenus accessoires,
- revenus perçus à l'étranger.

Les **revenus du patrimoine** correspondent à la somme des :

- revenus fonciers (nets des déductions et des abattements),
- et des revenus des valeurs mobilières, qu'elles aient déjà été soumises à un prélèvement libératoire ou non (avant abattements).

Le revenu déclaré du ménage est rapporté au nombre d'unités de consommation (1 pour le premier adulte, 0,5 pour toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus, 0,3 pour toute personne supplémentaire de 13 ans ou moins). Ceci permet de comparer des personnes appartenant à des ménages de composition différente. La notion de revenu considérée, le **revenu déclaré par unité de consommation**, est un revenu avant transferts. Le rôle redistributif assuré par le système socio-fiscal n'est pas donc pas pris en compte.

Le dispositif RFL étant exhaustif, il permet d'appréhender plus finement les revenus déclarés par UC que l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), et notamment de produire des statistiques plus fines sur le haut de la distribution. Il ne permet toutefois pas de passer au concept de niveau de vie, qui nécessite de disposer d'éléments de connaissance sur les transferts. Entre la source fiscale et l'ERFS, les distributions et l'évolution des différents quantiles de revenus déclarés par UC sont très proches (*figures 1 et 2*).

Sont comptés à part les **revenus exceptionnels**, composés des gains de levée d'option et des plus-values, gains divers et revenus imposés selon le système du quotient. Ils ne sont pas compris dans le revenu déclaré des ménages car ces revenus sont très volatils et dépendent de l'année considérée. Leur omission dans la notion de revenus déclarés ne crée cependant pas de modifications majeures de la distribution de revenus, puisque la propension à percevoir des revenus exceptionnels est très corrélée, positivement, à la position dans la hiérarchie des revenus déclarés. Par ailleurs, les plus-values ne sont pas un élément de revenu au sens de la comptabilité nationale.

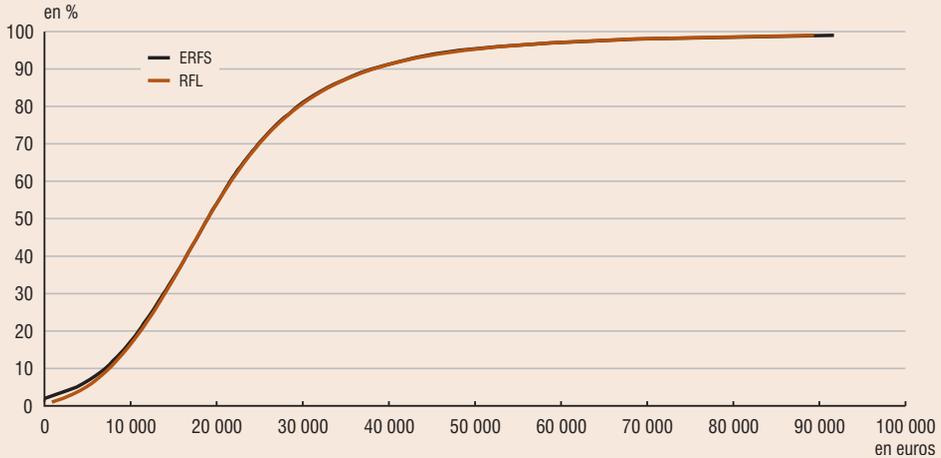
Limites :

Les fichiers fiscaux ne couvrent que les revenus déclarés. Une partie des revenus des ménages sont donc absents : certains sont exonérés de l'impôt sur le revenu (livrets exonérés, assurances-vie, cession d'options ou d'actions inférieure à 20 000 euros), d'autres sont contenus dans une enveloppe elle-même exonérée (plans d'épargne en actions), d'autres sont réinvestis (bénéfices d'entreprises individuelles réinvestis).

Encadré 1 (suite)

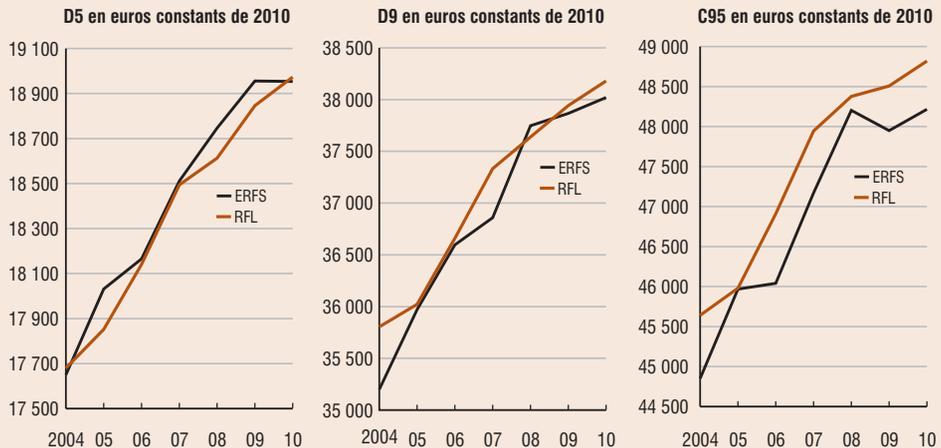
Enfin, les biens immobiliers peuvent être possédés par le biais de sociétés civiles immobilières (SCI). Le régime d'imposition des SCI est déterminé en fonction de la qualité des associés ; par ailleurs, la SCI peut opter pour l'imposition à l'impôt sur les sociétés. Ainsi, les revenus tirés des SCI ne sont pas forcément déclarés en tant que revenus fonciers, d'où une sous-estimation de cette catégorie de revenus.

1. Répartition des personnes selon leur revenu déclaré par unité de consommation dans les sources ERFS et RFL en 2010



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : en 2010, 50 % des personnes ont moins de 18 954 euros de revenus déclarés par unité de consommation à partir d'ERFS, contre 18 973 euros à partir de RFL.
 Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2010, calculs Insee ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2010.

2. Évolution des seuils de revenu déclaré par unité de consommation dans les sources ERFS et RFL en 2010



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : en 2010, 90 % des personnes ont moins de 38 021 euros de revenus déclarés par unité de consommation à partir d'ERFS, contre 38 179 euros à partir de RFL.
 Sources : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés (RFL) 2004-2010, calculs Insee, Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2010.

Encadré 2

43 % des « plus aisés » ont perçu des revenus exceptionnels en 2010

Contrairement aux revenus d'activité (y compris revenus de remplacement), perçus par la quasi-totalité de la population, et aux revenus du patrimoine, perçus par près de deux personnes sur trois, seul 1 % de la population a touché des revenus exceptionnels en 2010. Ces revenus ne sont traditionnellement pas pris en compte dans les revenus déclarés, qui se limitent aux revenus d'activité et du patrimoine. Ils s'additionnent toutefois de manière substantielle pour ceux qui les perçoivent.

Les revenus exceptionnels comprennent :

- les plus-values, gains divers et revenus imposés selon le système du quotient, qui constituent environ 88 % des revenus exceptionnels. La possession de valeurs mobilières donne lieu au versement de dividendes, qui forment la majorité des « revenus des valeurs mobilières ». La cession de valeurs mobilières donne lieu, elle, à des plus-values ou moins-values, qui forment l'essentiel des « plus-values, gains divers et revenus imposés selon le système du quotient ».

- les gains de levée d'option, qui constituent les derniers 12 % des revenus exceptionnels. Ils proviennent de la cession d'options d'achat. Les options d'achat sont des avantages accordés aux salariés d'une entreprise, utilisés seulement en cas de gain potentiel. Les gains de levée d'option sont soumis à impôt, et donc comptabilisés ici, seulement si la cession intervient dans le délai d'indisponibilité de quatre ans après l'attribution de l'option (sauf en cas de licenciement ou de retraite) et si la cession est supérieure à un certain montant (25 830 euros en 2010). Ces gains sont donc des primes exceptionnelles attribuées à des salariés, majoritairement des cadres dirigeants.

Or, il s'avère que ces revenus ne sont pas si exceptionnels pour les « plus aisés ». En 2010, 43 % de ces personnes ont perçu des revenus exceptionnels. C'est le cas également de 27 % des « très aisés » et de 14 % des « aisés ». En revanche, seuls 4 % des « hauts revenus » et 1 % des personnes appartenant aux neuf premiers déciles ont perçu ces mêmes revenus. Toutefois, la proportion de personnes les plus aisées ayant perçu des revenus exceptionnels est nettement plus faible qu'avant la crise économique débutée en 2008. En 2007, année durant laquelle l'indice du CAC 40 avait notamment dépassé la barre des 6 100 points, 63 % des « plus aisés » avaient perçu des plus-values. De fait, la somme des revenus exceptionnels perçus en 2010 est proche de 6 milliards d'euros, contre 15 milliards d'euros en 2007. Ces montants sont nets des moins-values, qui atteignent en 2010 plus de 975 millions d'euros.

Moins de personnes perçoivent donc des revenus exceptionnels en 2010 par rapport à 2007. Ce sont également moins souvent des personnes appartenant aux neuf premiers déciles, ce qui explique que les revenus exceptionnels moyens, pour l'ensemble de la population, soient plus élevés en 2010 qu'en 2007.

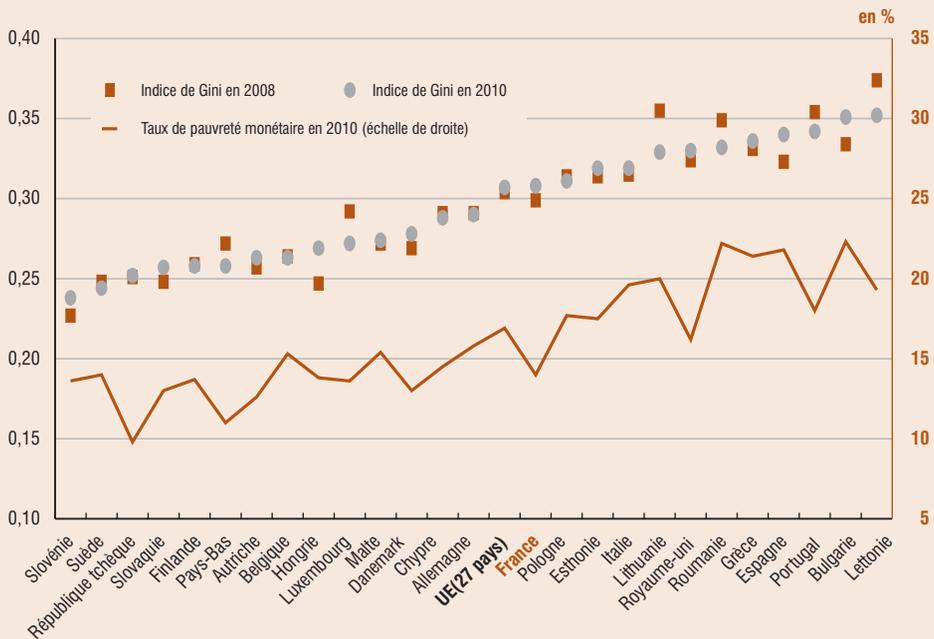
Inégalités de niveau de vie et pauvreté en Europe

La France, de même que l'Allemagne, se situent dans la moyenne des 27 pays européens en termes d'inégalités de niveaux de vie en 2010, d'après le dispositif européen SILC-SRCV. L'indice de Gini s'établit en effet à 0,307 pour l'ensemble des 27 pays. Au sein des pays du nord, la Suède et la Finlande figurent parmi les moins inégalitaires (*figure*). Parmi les pays du sud de l'Europe, la Grèce, l'Espagne et le Portugal sont les plus inégalitaires en termes de niveaux de vie (indice de Gini de l'ordre de 0,340). L'Italie et le Royaume Uni se situent, quant à eux, entre la France et ces pays du sud. Le positionnement des pays est similaire concernant la répartition des masses de niveaux de vie (rapport des masses détenues par les 20 % les plus aisés à celles des 20 % les plus modestes).

En 2010, le taux de pauvreté monétaire de la France est inférieur à la moyenne des 27 pays européens (14,0 % contre 16,9 %). La Suède et la Finlande sont proches de la France en termes de pauvreté monétaire. L'Allemagne et le Royaume-Uni se situent un peu en dessous de la moyenne européenne mais au-dessus de la France. À l'inverse, on retrouve les pays du sud de l'Europe (Grèce, Espagne, Portugal et Italie) parmi le groupe de pays ayant les taux de pauvreté les plus élevés (au moins 18,0 %).

Depuis la crise amorcée à l'automne 2008, les inégalités ont tendance à augmenter dans l'ensemble des 27 pays européens selon l'indice de Gini. La hausse est souvent plus forte en 2010. La France se situe dans cette tendance générale, l'Espagne également, mais de manière plus marquée et plutôt en 2009. À l'opposé, le Portugal est le seul pays parmi ceux du sud à connaître une diminution des inégalités de niveaux de vie sur la période 2008-2010. Les inégalités sont stables en Allemagne.

Inégalités et pauvreté en Europe



Note : les années correspondent aux années de perception des revenus et non à celles de l'enquête Statistics on income and living conditions (SILC) qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat.

Source : Eurostat, dispositif SILC.

Qui sont les enfants ?

Dans cette étude, un enfant désigne toute personne âgée au maximum de 17 ans, présente dans le ménage et ayant un lien de filiation, au sens large, avec la personne de référence ou son conjoint : enfant, petit-enfant, frère ou sœur, neveu ou nièce, enfant en nourrice [Dell et Legendre, 2003]. Les enfants sont donc définis selon ce seul critère d'âge, sachant que 99 % d'entre eux sont inactifs.

Pour mesurer la taille de la fratrie, les enfants considérés sont par contre plus largement les jeunes vivant dans le ménage jusqu'à 25 ans. Ce choix vise à prendre en compte l'effet des aînés restés à charge sur le niveau de vie du ménage. Dans cet esprit, toutefois, l'idéal aurait été de prendre en compte également les jeunes adultes ayant décohabité, sans pour autant être autonomes financièrement. Les données utilisées ne permettent cependant pas cette reconstitution : le jeune adulte décohabitait forme un autre ménage que celui de ses parents, au sens des enquêtes de l'Insee.

Un enfant sera considéré comme pauvre si le niveau de vie des personnes qui constituent son ménage, soit le revenu disponible du ménage dans lequel il vit rapporté aux unités de consommation, est inférieur au seuil de pauvreté. En France métropolitaine, les enfants ne sont que rarement apporteurs de ressources pour le ménage dans lequel ils vivent et, lorsque c'est le cas, les sommes apportées et déclarées à l'administration fiscale sont faibles. Aussi, étudier la pauvreté des enfants renvoie-t-elle essentiellement à la situation des parents, et plus généralement du ménage, en termes de ressources perçues.

Pour en savoir plus

Chaput H., Luu Kim K-H., Salambier L. et Solard J., « Les inégalités de patrimoine s'accroissent entre 2004 et 2010 », *Insee Première* n° 1380, novembre 2011.

Chardon O, Daguët F. et Vivas É., « Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, 2008.

Dell F. et Legendre N., « La pauvreté chez les enfants », *Insee Première* n° 896, avril 2003.

Dell F. et Legendre N., « Les enfants pauvres : une autre image de la pauvreté ? », *Insee, Document de travail* n° F0304, 2003.

Domens J. et Pignier J., « Revenus d'activité des indépendants en 2009 », *Insee Première* n° 1394, mars 2012.

Piketty T., *Les hauts revenus en France au 20e siècle - Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Grasset 2001.

Solard J., « Les très hauts revenus : des différences de plus en plus marquées entre 2004 et 2007 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2010.

CERC, *Les enfants pauvres en France*, rapport n°4, La Documentation française, 2004.
